



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 120

Texte de la question

ÉDUCATION

M. le président. La parole est à Mme Carole Delga, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Carole Delga. Ma question s'adresse à M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale.

Le Président de la République a placé la jeunesse et l'éducation au coeur des priorités de son mandat. François Hollande s'est notamment engagé à redonner des moyens humains au système éducatif après cinq années de coupes claires dans un budget pourtant primordial pour l'avenir de la République.

L'ancien gouvernement avait prévu pas moins de 14 000 suppressions de postes pour la rentrée 2012, qui devaient s'ajouter aux 80 000 déjà intervenues pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, conséquence de l'application mécanique et aveugle de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, et ce au mépris des réels besoins de nos enfants et de la formation indispensable pour le dynamisme économique du pays.

François Hollande a annoncé la création de 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation au cours de ce mandat. Au-delà des personnels enseignants, les moyens humains d'accompagnement des élèves seront aussi renforcés. Nous passons d'une ère budgétaire de destruction de postes à un budget, avec un engagement pluriannuel, permettant de nouvelles embauches pour la refondation de l'éducation nationale et donc la réussite éducative.

Notre ambition est bien que la jeunesse participe pleinement au redressement de notre pays. Aussi, monsieur le ministre, après les mesures d'urgence prises à la rentrée 2012, comment le budget 2013 traduit-il la volonté du Gouvernement de répondre au défi d'une éducation au service de tous sur l'ensemble du territoire ?

Pouvez-vous, par ailleurs, nous préciser comment s'intègrent dans ce budget les emplois d'avenir professeurs, qui permettront à toutes les classes sociales de renouer avec si belle profession ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, *ministre de l'éducation nationale*. C'est de l'avenir de notre pays qu'il s'agit, madame la députée. Qu'est-ce qu'un pays incapable de mettre des professeurs devant les élèves, d'accueillir les petits à l'école maternelle, de former ses enseignants, un pays qui laisse sur le bord de la route 150 000 jeunes chaque année ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Nous avons hérité, Pierre Moscovici et Jérôme Cahuzac l'ont rappelé, d'une dette économique troublante qui obère notre avenir, mais nous avons aussi hérité d'une dette éducative.

Le choix du Président de la République, confirmé par le Premier ministre, c'est de redresser la France, c'est de nous rendre capables de nous projeter dans l'avenir. Cela suppose des mesures de réparation, celles que nous avons prises pour qu'il y ait demain des professeurs dans les classes, que ces professeurs soient formés, qu'il y ait enfin une priorité au primaire et une revalorisation des lycées professionnels.

Cela dit, ceux qui sont en charge de ce ministère, le ministère de l'intérêt général pour l'avenir du pays, sont conscients qu'il ne suffira pas de mettre de l'argent. Cet argent doit aussi servir à changer en profondeur l'école de la France. Nous voulons refonder l'école de la République, parce que nous voulons refonder la République par l'école. C'est de notre avenir qu'il s'agit. L'école dans la République a toujours été beaucoup plus que l'école. En l'abîmant, vous avez meurtri la République. En la redressant, c'est la République que nous remettons debout. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Carole Delga](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 120

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 octobre 2012](#)